.

À conserver

École à l'Orée-des-Bois

Code de vie 2022-2023

VISION : Ensemble, on fait la différence!

MISSION : À l'Orée-des-Bois, on croit en toi!

VALEURS: RESPECT - APPARTENANCE - PLAISIR D'APPRENDRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

SDG (ouverture):	6h45 * si mon enfant arrive à cette heure, il part tôt
Arrivée sur la cour des marcheurs:	**8h35**
Début des classes:	8h47
Dîner pour toute l'école:	12h10
Retour sur la cour d'école:	**13h25**
Fin des classes au **préscolaire**:	**15h11**
Fin des classes au primaire:	15h49
SDG (fermeture):	17h45* si mon enfant quitte à cette heure, il arrive tard

Réduire les heures de présence de mon enfant au service de garde est une pratique gagnante pour préserver son équilibre et le garder bien disposé et réceptif pour le temps de classe.

Porte 8 pour les arrivées aux heures prévues
Porte 1 pour les arrivées en dehors des heures avec un passage au secrétariat
Si vous devez venir chercher votre enfant sur l'heure du dîner, **vous devez arriver à 12h10!**

Les vêtements choisis pour l'école respectent le contexte d'un milieu d'éducation et les préoccupations d'hygiène, de sécurité et d'éthique (longueur, bretelles, décolleté, message, etc.) et les saisons.

Une paire de souliers ou de bottes est requise selon le moment de l'année, les sandales sans talon attaché (gougounes) compromettent la sécurité, donc réserver leur usage pour la maison.

Si un adulte de l'école intervient auprès de votre enfant au sujet de son habillement, il doit suivre la consigne qui lui est donnée, comme de celle de modifier sa tenue. Prévoyez des vêtements de rechange pour les plus jeunes, les accidents arrivent vite.

En cas d'absence, de retard ou de rendez-vous,

Téléphonez au 819-850-1639 et laissez un message (la boîte vocale est accessible à toute heure du jour)

Pour favoriser la réussite de votre enfant, prévoyez la prise de rendez-vous en dehors des heures de classe chaque fois que c'est possible.

En cas de voyage, communiquez avec la direction du niveau de votre enfant.***

L'absence à une épreuve ministérielle doit être motivée par les seules raisons prévues par la sanction des études (avec preuve à l'appui).

RAP ta vie à l'école! C'est parce qu'à l'Orée, on Appartient à la même équipe, on a du Plaisir à apprendre dans le plus grand des Respects!

Ce tableau résume les comportements que l'équipe-école attend de votre enfant peu importe où il se trouve dans son milieu de vie. Chaque adulte; enseignant, spécialiste, professionnelle, éducateur (trice), éducateur (trice) spécialisé (e), concierge, secrétaire et direction, appuie le développement de ces comportements que la plupart des élèves appliquent dans leur quotidien parce que cela contribue au bien-être. Ces balises se révèlent un moyen efficace pour préserver le sentiment de sécurité à l'école!

Pour les encourager, nous distribuons des Robins, un tangible qui permet à votre enfant d'obtenir des privilèges individuels et de groupe. Tous ces accomplissements permettent à l'école entière de célébrer ses bons coups. Si votre enfant était là à l'hiver 2022, il vous parlera sûrement de l'activité de cache-cache à laquelle tout l'école a participé! Un moment mémorable!

Une mention spéciale au comité d'encadrement qui travaille à la mise en place et l'actualisation du code de vie. Merci!

MATRICE DES COMPORTEMENTS ATTENDUS

ZONES DE VIE

ATTENTES	CLASSE	CORRIDORS	TOILETTES
Je m'adresse aux adultes de l'école en utilisant « monsieur » ou « madame » et j'utilise s'il-vous-plaît et merci en toute circonstance.			
RESPECT	J'écoute la personne qui parle. Je respecte l'échéancier établi par l'adulte. Je suis respectueux à travers mes gestes et mes paroles.	J'entre dans l'école en déposant mon énergie dans le calme. Je circule en silence pendant les périodes. Je circule lentement, calmement et à droite.	Je respecte l'intimité des autres et la mienne. J'utilise les cabines de la façon attendue.
J'agis avec BIENVEILLANCE, donc je prends soin de moi, des autres et du matériel.			
APPARTENANCE	Je prends soin des autres et du matériel. Je participe activement. Je laisse mes objets personnels à la maison.	Je respecte mon espace et celui des autres. Je range chaque chose à sa place pour rendre le corridor attrayant pour tous ceux qui y circulent.	Je garde mon environnement propre.
Je fais partie de la solution, donc je participe au mieux-vivre ensemble.			
PLAISIR D'APPRENDRE	Je participe activement. Je persévère malgré les difficultés. Je suis respectueux à travers mes gestes et mes paroles.	Je profite de mes déplacements pour admirer les œuvres d'art affichées. Je profite de mes déplacements pour reconnaître la créativité derrière chaque œuvre.	Je suis écoresponsable. J'associe les gestes d'économie en utilisant juste le papier dont j'ai besoin. On le fait pour les arbres.
J'adopte une attitude positive, c'est bon pour mon cerveau et pour mon cœur.			

Pour développer notre sentiment d'appartenance, nous apprendrons à relever DES DÉFIS ENSEMBLE dans le plaisir pour que grandisse le respect des uns pour les autres, qui que nous soyons dans l'école.

MATRICE DES COMPORTEMENTS ATTENDUS (suite)

ATTENTES

ZONES DE VIE

	Bibliothèque	Salle polyvalente et service de garde	Cour d'école
R	Je respecte les demandes de tous les adultes.	Je respecte les demandes de tous les adultes.	Je suis pacifique dans mes gestes et paroles. Je respecte les demandes de tous les adultes.
	J'agis avec BIENVEILLANCE, donc je prends soin de moi, des autres et du matériel.		
A	J'aide au rangement. Je fais attention au matériel et aux effets personnels des autres.	J'aide au rangement. Je garde mon environnement propre. Je fais attention au matériel de l'école et aux effets personnels.	J'encourage les autres à participer. Je fais attention au matériel et aux effets personnels des autres.
	Je fais partie de la solution, donc je participe au mieux-vivre ensemble.		
P	J'explore et je découvre un monde de connaissances à ma portée.	Je participe activement aux activités offertes.	J'apprends à m'amuser avec les autres. J'inclus les autres sans jugement. Je respecte les règles du jeu enseignées à l'école. Je profite des jeux proposés pour apprendre à mieux me connaître.
	J'adopte une attitude positive, c'est bon pour mon cerveau et pour mon cœur.		

ZONES DE VIE

	Gymnase	Marcheurs et vélo	Débarcadère
R	J'adopte des comportements sécuritaires. Je respecte les demandes de tous les adultes. Je porte les vêtements adéquats.	Aux heures indiquées, je me rends directement à mon lieu d'arrivée et de départ. Je respecte toutes les demandes des adultes et brigadiers.	Aux heures indiquées, je me rends directement à mon lieu d'arrivée et de départ. Je respecte toutes les demandes des adultes et brigadiers.
	J'agis avec BIENVEILLANCE, donc je prends soin de moi, des autres et du matériel.		
A	J'aide l'adulte à ranger le matériel. Je fais attention au matériel.	Je fais attention au matériel et aux effets personnels des autres.	Je reste dans mon rang jusqu'au signal de l'adulte ou du brigadier.
	Je fais partie de la solution, donc je participe au mieux-vivre ensemble.		
P	J'adopte des comportements sécuritaires.	J'adopte des comportements sécuritaires.	Je fais de bons gestes et j'ai de bonnes paroles envers les autres et les plus petits. J'apprends qui je suis dans mon rapport à ma collectivité en posant des gestes pour la soutenir.
	J'adopte une attitude positive, c'est bon pour mon cerveau et pour mon cœur.		

PROPOSER DES GESTES POUR RÉPARER

En situation de manque de respect :
S'expliquer calmement, avouer ses torts et présenter des excuses.
Consoler la victime.
Aider la victime dans une tâche.
Écrire une lettre d'excuses.
Faire une surprise agréable à la victime (porter son sac, aider à faire son ménage de pupitre, faire un dessin, lui dire une qualité, etc.)
Éviter de se placer à côté d'élèves avec qui je dérange.
S'excuser devant le groupe.
Téléphoner aux parents de la victime pour s'excuser et faire part de ses bonnes intentions de respect à l'avenir.

En situation d'impolitesse ou de refus de coopérer:
Se préparer à faire des excuses devant témoins.
Réfléchir par écrit à des moyens alternatifs d'exprimer mon besoin.
Proposer par écrit des moyens de réintégration à l'adulte à qui j'ai fait du tort.
Écrire une lettre d'excuse et la lire devant témoins.
Réfléchir par écrit aux sentiments qu'a pu vivre la victime.
Accepter le retrait ou la suspension si l'écart en entraîne un. Parfois en classe jumelle, parfois au local hors-jeu, parfois à la maison pour permettre un arrêt d'agir et une interruption de l'escalade.

En situation d'écart lors des déplacements :
Refaire le trajet calmement.
Faire penser aux autres de marcher calmement.
Devenir temporairement un agent de la circulation sous la surveillance d'un adulte.
Réaliser une affiche sur les déplacements.

En situation de manque de respect de l'environnement et du matériel:
Ramasser les papiers sur la cour.
Essuyer, nettoyer ou ramasser des dégâts ou le matériel que j'ai laissé traîner.
Réaliser une affiche sur le sujet.
Réparer le matériel endommagé ou débourser les coûts reliés à la réparation.
Faire une présentation sur l'importance de recycler.
Faire des travaux communautaires pour l'école pour rembourser les coûts de réparation.
Circuler de façon isolée derrière ou devant mon groupe ou un autre groupe.
Circuler avec un élève qui me servira de modèle.
Circuler en tout temps avec un adulte.
S'excuser auprès des élèves qui ont été dérangés.

DES INTERVENANTS QUI SOUTIENNENT LES ÉLÈVES AVEC CRÉATIVITÉ ET COHÉRENCE

(cette liste illustre la variété de moyens mis en place selon le besoin)

ACCOMPAGNER POUR RÉPARER

Caractéristiques d'une réparation efficace

- Le geste réparateur plait et est suffisant pour la personne qui a subi le geste.
- Le geste demande un effort de la part de l'auteur du geste.
- Le geste n'encourage pas à répéter le geste, mais plutôt au respect et à la conscientisation.
- Le geste n'entraîne pas le ressentiment.
- Le geste est en lien avec l'écart de conduite.
- Le geste évite la critique, la culpabilisation et la colère
- Le geste est encadré dans le temps de façon cohérente en fonction de son intensité et de sa gravité

OUTILLER POUR FAIRE MIEUX

Exploitation de stratégies de gestion de conflits :
Avant de jouer, on détermine ensemble les règles du jeu.
On fait des équipes égales.
J'attends mon tour.
Je cherche un compromis avec l'autre enfant.
Je fais un effort pour accepter l'autre enfant dans mon jeu.
J'écoute ce que l'autre enfant veut me dire.
Je m'explique calmement avec l'autre enfant.
Je demande des conseils à un(e) ami(e), à un élève de 6e année ou à un adulte.
Je fais un message clair.
Je m'éloigne de l'autre enfant.
J'ignore l'autre enfant.
Je reconnais mon erreur.
Je remets la discussion à plus tard, car je dois retrouver mon calme.
Je m'excuse avec sincérité (oralement ou par écrit).

Exploitation de stratégies de retour au calme :
Prendre une grande respiration;
Se retirer dans un coin calme de la cour, de la classe ou dans le corridor;
Fermer les yeux pour se recentrer;
Se coucher la tête sur le bureau;
Se changer les idées en lisant;
Écrire ses pensées, ses sentiments;
Se faire une image d'un oiseau qui sort de sa cage afin que l'enfant vide son cœur;
Penser à une belle chose ou à une chose qui nous amuse;
Faire des contractions (serrer et relâcher nos mains et/ou tout notre corps).
S'éloigner du problème (boire de l'eau, s'asseoir…);
Faire un mandala, un dessin, un gribouillage;
Faire mentalement une multiplication difficile et/ou dire l'alphabet à l'envers;
Utiliser une balle antistress;
Exprimer ses émotions calmement avec des mots.

MESURES D'ENCADREMENT AYANT UN IMPACT SUR L'ORGANISATION FAMILIALE

(Ces mesures sont mises en place suite à une série d'interventions qui ne permettent pas à l'élève d'être apaisé, qui ne réduisent pas les manifestations ou lorsqu'un geste de violence exige une mesure de retrait)

- ☑ Temps perdu, temps repris du lundi au jeudi de 16h à 16h30
- ☑ Arrêt d'agir à la maison (peu importe la personne qui place l'appel, c'est une décision concertée avec la direction de niveau)
- ☑ Retrait du service de garde (peu importe la personne qui place l'appel, c'est une décision concertée avec la direction de niveau)

L'INTIMIDATION SELON L'ARTICLE 13 DE LA LIP

La définition
Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non **à caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des **rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Les sanctions
Les sanctions disciplinaires, comme exemples : mesures de réparation, lettre d'excuses, rencontres avec des partenaires sociaux, préventionnistes de la Sûreté du Québec ou autres, ateliers d'habiletés sociales, signalement, etc. seront applicables et évalués selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes. **La direction de l'école peut suspendre un élève pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence se déroulant sur les heures de classe ou au service de garde**. Des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion devront être envisagées. La collaboration des parents sera requise.

La direction de l'école avise les parents, qu'en cas de récidive, sur demande de sa part faite au Centre de service scolaire en application de l'article 242, l'élève puisse être inscrit dans une autre école ou être expulsé des écoles du Centre de services scolaire. *Dans ce cas, le Centre de services scolaire peut, à la demande de la direction, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles; dans ce dernier cas, elle le signale à la direction de la protection de la jeunesse. Le Centre de services scolaire doit statuer avec diligence sur la demande de la direction, au plus tard dans un délai de 10 jours.*

L'engagement
Comme parent, je m'engage à dénoncer tout acte d'intimidation ou de violence fait à autrui, vécu ou subi par mon enfant. J'appuie l'analyse de la situation faite par l'école ainsi que toutes les sanctions disciplinaires associées selon le code de vie.

C'est avec fierté que nous vous annonçons que nous faisons officiellement partie du réseau des ÉCOLES CRÉATRICES D'ESPOIR en collaboration avec le CEPS. Nous faisons donc équipe avec cette ressource inestimable pour PROMOUVOIR LA VIE!

LA CYBERINTIMIDATION

La définition
La cyberintimidation est un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur chez les jeunes même au primaire. Lorsque nous parlons de cyberintimidation, nous faisons référence à des **gestes d'intimidation observés sur Internet**, tels que les courriels, les messages textes, les blogues, les sites de réseautage, les réseaux sociaux, les sites de clavardage, les forums de discussion, les sites internet, les jeux vidéo en ligne, etc.

Si vous constatez que votre enfant est victime de cyberintimidation, dites-lui :

- D'arrêter immédiatement ses réponses aux messages d'intimidation. La personne qui l'intimide n'attend que ça.
- D'éviter d'envoyer un message d'insultes ou de menaces, car il pourrait se retourner contre lui et lui apporter plus d'ennuis.
- De bloquer les adresses de personnes qui l'intimident. Qu'il s'agisse des réseaux sociaux, de son adresse courriel ou de son téléphone, il est possible de bloquer des personnes, des adresses ou des numéros.
- De parler de la situation avec un adulte en qui il a confiance.
- De sauvegarder tous les messages d'intimidation qu'il reçoit, que ce soit par courriel, texto ou messagerie instantanée.

L'engagement
Si vous jugez que la sécurité de votre enfant est menacée ou qu'il est victime d'acte criminel (harcèlement, agression, menace, extorsion, etc.), contactez les autorités policières. C'est un recours qui vous appartient, peu importe les interventions de l'école pour contrer la violence et l'intimidation. Il est également important d'assurer la surveillance de votre enfant lorsqu'il utilise des outils électroniques (cellulaire, ordinateur, console de jeux...). L'école ne peut se substituer à cet effort d'encadrement requis à la maison.

Contrat d'utilisation des équipements des technologies de l'information et du réseau Internet

Je m'engage à:

- Assurer la sécurité de mes données et informations sur le réseau en gardant mon nom d'utilisateur et mon mot de passe confidentiel;
- Respecter l'espace mémoire qui m'est accordé et à l'utiliser à des fins scolaires;
- Respecter les droits d'auteur;
- Ne pas utiliser le service à des fins pécuniaires;
- Ne pas utiliser le système dans le but de vendre et de distribuer des substances et des objets illégaux;
- Ne pas modifier la configuration de l'ordinateur et des logiciels;
- Ne pas utiliser le système pour accéder à des endroits ou des systèmes interdits;
- Ne pas utiliser ce système pour modifier un autre système;
- Utiliser le système mis à la disposition par les autorités scolaires d'une façon appropriée, digne des valeurs morales et sociales inculquées par la famille et par l'école;
- Utiliser un langage correct et décent;
- Avertir la personne responsable si je détecte un problème technique pouvant nuire à la sécurité du système et de ses utilisateurs;
- Ne pas utiliser le "chat" sur aucun poste à moins que ce ne soit une activité dirigée par le personnel enseignant;
- Ne pas installer quoique ce soit sans l'autorisation préalable d'un membre du personnel enseignant.

Je suis conscient que:

- Ce service est un privilège et non un droit;
- Si je refuse d'obéir aux divers règlements, une sanction s'appliquera selon la gravité de mon geste et je pourrais même perdre mon privilège d'utilisation

De plus,

- Il est **défendu de capter** à l'école et d'utiliser de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux électroniques (ex. : Facebook, Twitter, etc.), **l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé** du Centre de services scolaire.
- Il est, de plus, **défendu de tenir** en général, incluant sur des sites sociaux électroniques (tel que Facebook), **des propos constituant une atteinte à la réputation d'un élève ou d'un employé** du Centre de services scolaire.
- En cas de non-respect des règles de vie susmentionnées, les étapes de comportement prévues aux présentes règles seront mises en œuvre.

Contrat d'utilisation du transport scolaire

À l'arrêt

- Je me rends au point d'arrêt 10 minutes avant l'heure déterminée par le service du transport scolaire.
- Je me rends seulement au lieu d'embarquement qui m'est désigné.
- Je suis convenablement vêtu par température froide ou pluvieuse.
- S'il n'y a pas de trottoir, je marche du côté gauche de la rue, face à la circulation et sur l'accotement.
- J'attends le véhicule scolaire en bordure de la rue, je respecte les propriétés privées et je ne bouscule pas les autres.
- En lançant des boules de neige ou tout autre objet, je menace la sécurité des autres élèves.
- Je retourne à la maison si le véhicule scolaire est très en retard (30 minutes).

À l'embarquement

- Je ne cours jamais à la rencontre du véhicule scolaire.
- Je m'éloigne suffisamment du véhicule scolaire pour être bien vu du conducteur.
- Je n'oublie pas de regarder à gauche et à droite et j'attends le signal du conducteur pour traverser la rue.
- J'attends que le véhicule scolaire soit complètement arrêté avant de m'en approcher et d'y monter.
- Je ne bouscule pas les autres et je laisse d'abord monter les plus jeunes et je les aide au besoin.
- Je prends garde lorsque je monte dans le véhicule scolaire, surtout l'hiver.
- Je me rends immédiatement à mon siège.

Durant le trajet

- J'écoute et je respecte les consignes ou directives du conducteur, sans argumenter.
- Je demeure assis et je reste à ma place.
- Je garde l'allée du véhicule scolaire libre.
- J'ouvre les fenêtres après avoir obtenu l'autorisation du conducteur.
- Je m'abstiens de lancer des objets dans ou hors du véhicule scolaire.
- Je garde la tête, les bras et les mains dans le véhicule scolaire.
- Je m'abstiens de manger, boire ou fumer.
- Je parle à voix basse, sans sacres, menaces ou insultes.
- Je suis respectueux avec les autres passagers, je m'abstiens de pousser, de me tirailler ou de me battre.
- J'évite de causer des dommages au véhicule scolaire et je le garde propre.
- Je m'adresse au conducteur seulement en cas d'urgence, pour ne pas le déranger ou le distraire.
- En cas de panne ou d'accident, je suis les instructions du conducteur pour ne pas aggraver la situation.

Au débarquement

- Je me lève seulement lorsque le véhicule est complètement arrêté.
- Je descends uniquement au lieu de débarquement qui m'est désigné et/ou seulement à mon école d'appartenance.
- Je descends sans bousculer les autres.
- Je m'éloigne suffisamment du véhicule scolaire pour être bien vu du conducteur (je compte 10 grands pas de géant).
- J'attends le signal du conducteur avant de passer devant le véhicule scolaire, je ne passe jamais derrière le véhicule scolaire.
- Je regarde dans les deux sens avant de traverser la rue.

- En vertu de l'article 519.8 du Code de la sécurité routière, les élèves ne sont pas autorisés à transporter d'autres effets que ceux contenus dans un bagage à main. Seuls les bagages à main pouvant être portés sur les genoux, ne dépassant pas le dossier de la banquette devant l'élève, ne prenant pas la place d'un autre élève, seront acceptés dans les véhicules scolaires;
- Un maximum de 2 bagages à main est permis : sont considérés comme bagages à main : sac d'écolier, sac à dos, boîte de goûter, étui de petit instrument de musique comme un violon ou une flûte;
- Tout équipement autorisé doit être transporté dans un sac fermé, sécuritaire et de la dimension d'un bagage à main;
- Les objets qui ne répondent pas aux conditions mentionnées précédemment ne seront pas autorisés : planches à roulettes, trottinettes, bâtons de hockey, bâtons de baseball, planches à neige, guitares ou tout autre gros instrument de musique;
- Aucun objet ne doit être placé dans le véhicule scolaire de façon à restreindre le passage d'accès à la porte de secours, l'allée centrale doit toujours rester libre;
- Les animaux ne sont pas autorisés, sauf les animaux aidants qui voyagent avec un élève ayant un handicap
- Le conducteur peut refuser dans son véhicule tout article, objet ou équipement qu'il juge de nature à mettre en danger la sécurité des élèves ou non conforme au Code de la sécurité routière; Les soutes à bagages ne peuvent être utilisées lors du transport quotidien